



Prévention et gestion des conflits- FIFC

Éléments de contexte :

Afin d'accompagner les agents du MAA en situation de contrôle, plusieurs formations sont proposées par le MAA.

Les agents peuvent participer à des sessions courtes sur des thèmes précis, tels que la prévention et la gestion des conflits.

L'Infoma ouvre certaines de ses formations initiales aux stagiaires de la formation continue: FIFC. Ces sessions peuvent accueillir entre 3 et 4 stagiaires de formation continue.

Objectifs :

Être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle.

Dialoguer avec un interlocuteur dans diverses situations allant de l'information à la négociation

- Manifester sa compréhension à son interlocuteur
- Informer, expliquer, argumenter
- Prévenir et gérer une situation de conflit
- Être ouvert à la consultation
- Savoir se positionner au coeur d'un processus transversal
- Conduire une concertation et/ou une négociation
- Être pilote d'un système participatif

Public concerné :

Agents du MAA en situation de contrôleur

Contenu proposé :

Prévention et gestion des conflits:

- Définir la gestion des conflits
- Identifier la typologie des conflits
- Se préparer à gérer la crise
- Mener un entretien de sortie de crise
- Mettre en place une communication efficace
- Argumenter, négocier, convaincre

Cours et mise en situation avec des jeux de rôles

Intervenants

Agence de communication

Dates :

22 et 23 mars 2022

Date limite d'inscription :

2 semaines avant la formation

Durée :

2 demi-journées: 13h30-17h le 22 mars et 8h30-12h le 23 mars

Lieu :

INFOMA - 16, rue du Vercors - 69960 **CORBAS**

Responsable pédagogique :
Responsable administratif :

Cécile SOZET - 04 87 25 97 21 cecile.sozet@agriculture.gouv.fr
Béatrice ANTOINE - 03 83 49 94 12 beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr

Information :

Pour les agents du MAA, toute inscription se fait via le [self Mobile RenoiRH formation](#).
Filtre: Offre nationale > PNF INFOMA > Domaine: T11 Expression communication
Pour les agents n'ayant pas accès au self-mobile, voir la page Infoma [J'inscris](#)

Frais d'inscription :

Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères.

Code RenoiRH formation :

Stage NINCOM0006 – Session 2022-00001